

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1175

présenté par

Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 59

À l'alinéa 193, substituer au mot :

« leur »

le mot :

« sa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.